Concertation publique

RTE – Renforcement du réseau de transport d'électricité entre les postes d'Eguzon et de Marmagne

Compte-rendu de la réunion publique organisée à Saint-Florent-sur-Cher

7 octobre 2026 - Salle des fêtes – 18 h 30 – 20 h 30

Le déroulé

La réunion publique s'est tenue en plusieurs étapes :

- introduction et accueil des participants par l'animateur ;
- présentation des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),
- présentation du contexte du projet, de ses objectifs et de ses caractéristiques techniques, avec des précisions apportées quant aux champs électromagnétiques ;
- exposé des fuseaux de passage potentiels proposés à la concertation ;
- description de la concertation, son calendrier et les modalités d'information et de participation du public ;
- temps d'échanges avec le public.

Les intervenants

L'équipe projet RTE :

- Cyril Mounier, responsable du projet,
- Olivier Brisset, responsable de la concertation,
- Xavier Bouet, chargé de la concertation.

Garantes de la Commission Nationale du Débat Public : Brigitte Chalopin et Jessica Raclot (présentes en visioconférence).

La participation

La réunion publique a rassemblé 49 participants. 17 participants ont pris la parole. Aucune contribution écrite n'a été recueillie.

Les contenus présentés

Le diaporama commenté pendant la réunion est accessible sur le site de la concertation : les documents de la concertation.

Présentation des garantes de la CNDP

Brigitte Chalopin, garante nommée par la CNDP, prend la parole en visioconférence pour présenter la Commission Nationale du Débat public et son rôle de garante. Elle rappelle que la CNDP est une autorité administrative indépendante créée en 1995. Sa mission est de garantir un droit essentiel : celui pour toute personne d'être informée et de pouvoir participer aux décisions ayant un impact sur l'environnement. La CNDP est indépendante des maitres d'ouvrage et ne se prononce pas sur l'opportunité des projets. Son rôle est de créer les conditions d'une information complète et accessible et d'un dialogue serein. Pour assurer cette mission, la CNDP a nommé les deux garantes en février 2026 : Jessica Raclot et Brigitte Chalopin.

Jessica Raclot, garante nommée par la CNDP, prend la parole en visioconférence et ajoute que les garantes sont des tierces indépendantes, désignées au regard de leur expérience. Elles ne sont pas originaires du territoire et ont un regard extérieur qui contribue à leur indépendance. Les garantes ont pu visiter le territoire pour en comprendre les enjeux et les caractéristiques. Cette connaissance du terrain est importante pour mieux appréhender les préoccupations du public.

Les garantes ne représentent pas RTE et ne sont pas des expertes du projet. Leur rôle n'est pas de se prononcer sur le projet ou sur le choix du fuseau, mais de veiller à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations, afin que chacun puisse s'exprimer librement, que les différentes questions, les arguments et les propositions puissent être entendus et que RTE y apporte des réponses.

En amont de la concertation, les garantes ont travaillé avec RTE à sa préparation et formulé des recommandations pour rendre le dossier de concertation accessible malgré la technicité du projet, ainsi que pour adapter les outils d'information et les modalités de concertation. Il s'agit notamment de veiller à la diversité des publics et des types d'événements organisés pour aller à leur rencontre, sans se limiter aux réunions publiques et à la plateforme participative. Pendant la concertation, le rôle des garantes est d'observer les conditions de son déroulement et de veiller au respect des principes qui l'encadrent. Le public peut les solliciter directement via leurs coordonnées qui sont disponibles sur le site internet et dans les documents d'information.

À l'issue de la concertation, les garantes rédigeront et rendront public un bilan rendant compte de son déroulement, des réponses apportées et des arguments exprimés par le public. Elles formuleront également des recommandations pour la suite de la concertation.

Enfin, elle rappelle que la concertation n'est ni un vote ni un référendum. Elle doit permettre à chacun d'exprimer son point de vue et de l'argumenter. RTE reste responsable de ses décisions, mais devra indiquer les enseignements tirés de la concertation, préciser les propositions retenues ou non et expliquer ses choix, notamment concernant le fuseau de moindre impact. Elle invite le public à poser toutes les questions et à faire connaitre ses préoccupations par toutes les modalités mises à disposition. Elle encourage également les personnes présentes à parler de la concertation autour d'elles pour diffuser l'information. Elle rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être expert du projet pour s'exprimer et que toutes les contributions seront entendues et prises en compte.

Enfin, elle souhaite une bonne réunion et de bons échanges à l'ensemble des participants.

Présentation du projet par l'équipe projet RTE

Xavier Bouet, chargé de concertation pour RTE, présente l'entreprise. RTE est le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français. Ses missions de service public sont financées par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE). Le réseau exploité par RTE fonctionne à des niveaux de tension compris entre 63 000 et 400 000 volts et constitue le plus important réseau de transport d'électricité d'Europe. RTE se situe entre les producteurs d'électricité (centrales nucléaires, photovoltaïques, éoliennes, centrales hydrauliques…), et Enedis, qui assure la distribution de l'électricité aux particuliers. RTE conclut également des contrats de raccordement au réseau avec certains clients, notamment le réseau ferré et les grands industriels.

Xavier Bouet présente ensuite les quatre missions de service public de RTE :

- garantir la fourniture d'électricité sur l'ensemble du territoire français ;
- assurer la maintenance des ouvrages afin de préserver le bon état du réseau électrique ;
- réaliser des études sur l'évolution future de la consommation et de la production d'électricité ;
- développer le réseau électrique pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Cyril Mounier, responsable du projet, prend la parole pour présenter plus spécifiquement le projet de renforcement du réseau entre les postes d'Éguzon et de Marmagne. Il explique que ce projet répond à un enjeu national, dans le cadre de l'ambition française de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Aujourd'hui, la France dépend encore largement des énergies fossiles, alors que l'électricité représente environ un quart de la consommation d'énergie. La réduction de cette dépendance répond à la fois à un enjeu d'indépendance énergétique et à un enjeu climatique. L'abandon progressif des énergies fossiles doit notamment se traduire par la poursuite des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, afin de réduire la consommation globale d'énergie, mais également par une augmentation de la part de l'électricité dans les consommations, qui pourrait représenter plus de la moitié des usages.

Cyril Mounier rappelle que la France dispose de différentes capacités de production d'électricité, notamment nucléaire, solaire et éolienne, et qu'elle sait produire de l'électricité de manière décarbonée. L'augmentation de la production électrique doit ainsi permettre de répondre à la hausse des consommations liée notamment aux nouveaux usages, tels que les véhicules électriques, les pompes à chaleur ou encore la décarbonation de l'industrie.

Il présente ensuite les grands équilibres de production et de consommation d'électricité à l'échelle nationale. L'ouest et le sud du pays disposent notamment d'importantes capacités de production solaire ainsi que de la production éolienne sur la façade atlantique. Dans la partie nord du pays, les besoins de consommation d'électricité sont importants notamment lié à la décarbonation des grandes industries. Le Berry se situe au milieu de cette ossature des flux d'électricité nord-sud. Dans ce contexte, RTE prépare un projet de renforcement du réseau pour faire face à ces nouveaux besoins.

Le projet répond ainsi à un enjeu pour le système électrique français, mais également à une opportunité économique locale. Il peut notamment contribuer à atteindre les objectifs régionaux en matière de développement des énergies renouvelables, avec par exemple le développement de l'agrivoltaïsme. Il doit également favoriser le développement économique et industriel local. Cyril Mounier cite notamment le projet de centre de données de Google à proximité de Châteauroux comme illustration concrète de cette dimension.

Le projet consiste à créer une nouvelle ligne aérienne à 400 000 volts entre Éguzon et Marmagne.

Sur le territoire concerné, plusieurs lignes électriques sont déjà présentes. Une ligne à 400 000 volts existante a déjà été modernisée afin d'augmenter ses capacités de transit. RTE a cherché à optimiser cet ouvrage existant, ce qui permet de répondre aux besoins jusqu'à l'horizon 2030. Au-delà, la construction d'une ligne électrique supplémentaire sera nécessaire.

Le secteur comprend également des lignes à 225 000 volts entre Éguzon et Marmagne, dont l'une aura bientôt un siècle et arrive en fin de vie. Dans le cadre de l'optimisation des infrastructures, une déconstruction partielle de cette ligne est prévue d'Éguzon jusqu'à la commune de Saint-Ambroix, car les besoins seront assurés par la nouvelle ligne 400 000 volts créée entre Éguzon et Marmagne. La partie nord de la ligne sera toutefois conservée afin de servir un producteur d'électricité. Cette dépose figure parmi les zones possibles pour le passage futur de la nouvelle ligne à 400 000 volts.

La nouvelle ligne sera composée de deux circuits électriques portés par les mêmes pylônes. Ceux-ci auront une hauteur d'environ 50 mètres et seront espacés d'environ 500 mètres. Sur les 100 kilomètres séparant Éguzon de Marmagne, environ 200 pylônes seraient ainsi construits dans le cadre du projet. Il rappelle que des maquettes mises à disposition dans la salle permettent de mieux visualiser la forme et la hauteur des pylônes.

Le territoire concerné par le projet comprend deux départements, le Cher et l'Indre, ainsi que 128 communes et environ 150 000 habitants.

Cyril Mounier présente ensuite les principaux chiffres du projet :

- 100 km (environ) de ligne électrique aérienne à 400 000 volts à construire (≈ 200 pylônes)
- 73 km (environ) de ligne électrique aérienne à 225 000 volts à supprimer (≈ 210 pylônes)
- un coût estimé à 300 millions d'euros
- une capacité de 5 400 MW pour la future ligne électrique. À titre d'ordre de grandeur, cette puissance représente environ deux fois la consommation électrique de la région Centre-Val de Loire, illustrant l'ampleur nationale des flux concernés.

Enfin, il rappelle que la solution privilégiée est bien la création d'une ligne aérienne à deux circuits. D'autres solutions techniques ont été étudiées mais n'ont pas été retenues, en particulier la solution en ligne souterraine. Pour le courant alternatif, cette solution souterraine est adaptée à des niveaux de tension inférieurs. Pour le courant continu, elle est principalement utilisée pour les interconnexions entre les pays et nécessite la construction de stations de conversion qui représentent des coûts pouvant atteindre 4 à 5 milliards d'euros.

Focus thématique : les champs électromagnétiques

Olivier Brisset, responsable de la concertation, prend la parole sur les champs électromagnétiques (CEM). Il présente le fonctionnement des champs électromagnétiques à l'aide d'une lampe branchée sur le secteur. Lorsque la lampe est sous tension, un champ électrique se crée entre la prise et l'appareil. Lorsque la lampe est branchée, un mouvement d'électrons se produit dans le câble et un champ magnétique est créé. On parle alors de champ électromagnétique.

Les champs magnétiques décroissent très rapidement avec la distance, mais ne sont pas arrêtés par les obstacles, à la différence du champ électrique, qui est rapidement arrêté par les obstacles tels que les arbres ou les baies vitrées.

En France, le courant électrique fonctionne à 50 hertz, soit 50 oscillations du signal par seconde. Plus le nombre d'oscillations est important, plus on se dirige vers des radiofréquences élevées, puis vers les

rayonnements ionisants, qui peuvent avoir des effets néfastes sur la santé, mais qui sont aussi parfois utilisés dans le cadre de traitements médicaux.

Les recommandations issues des recherches menées au niveau mondial sont retranscrites dans un arrêté pris en 2001, qui fixe une réglementation sur les seuils à ne pas dépasser : 5 000 V/m (volts par mètre) pour le champ électrique et 100 µT (microtesla) pour le champ magnétique.

Après plus de 40 ans de recherches, le bilan scientifique est présenté comme rassurant : il n'existe pas de lien de cause à effet établi entre la présence de champ électromagnétique et la santé humaine. Ce bilan s'appuie notamment sur les travaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Centre international de recherche sur le cancer et de l'ANSES.

Pour autant, une autre donnée est prise en compte par RTE : le principe de précaution, inscrit dans la Charte de l'environnement. Toute décision de l'État doit respecter ce principe. Il s'agit d'apporter une réponse proportionnée au risque, à travers plusieurs mesures :

- Évaluation du risque : les recherches sur les champs électromagnétiques se poursuivent.
- Maîtrise et réduction des impacts : des solutions proportionnées sont mises en œuvre pour les nouveaux projets, notamment en évitant tout nouveau surplomb et en recherchant une implantation éloignée des habitations.
- Information du public : une information aussi claire que possible est mise à disposition sur les études réalisées, notamment sur le site « La clef des champs », qui présente les mesures réalisées par RTE sur le territoire.
- Contrôle des engagements : l'étude d'impact indiquera des valeurs de champs électromagnétiques qui constitueront des engagements. L'ouvrage devra respecter la réglementation et des mesures seront réalisées après sa mise en service afin de contrôler les CEM liés au futur ouvrage. Ces résultats seront consultables par le public. Toute personne pourra également demander la réalisation de mesures à son domicile, dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des maires de France.

Les champs électromagnétiques sont présents dans la vie quotidienne. De nombreuses maisons, notamment en région parisienne, ainsi que des élevages se trouvent à proximité directe d'ouvrages électriques. Cette question constitue également une préoccupation pour RTE, dont certains salariés travaillent à proximité directe des lignes. À titre d'exemple, le siège de RTE est situé à Nantes et deux bâtiments sont à proximité de lignes à 225 000 volts.

Cyril Mounier prend ensuite la parole pour apporter un éclairage technique sur la future ligne à 400 000 volts. Cette ligne comportera deux circuits, soit deux lignes triphasées, avec trois phases associées aux trois câbles. Dans le cas d'une ligne à deux circuits, une disposition constructive permet d'agencer les phases différemment entre les deux circuits. Cette disposition permet d'atténuer les champs électromagnétiques en les compensant. Cyril Mounier compare ce fonctionnement à deux personnes qui souffleraient dans des directions opposées, compensant ainsi le vent créé.

Des calculs ont ainsi été réalisés. Ils montrent que la future ligne émettra légèrement moins de champs électromagnétiques que la ligne à 400 000 volts existante sur le territoire, grâce à cette disposition constructive.

La décroissance des champs électromagnétiques est importante dès que l'on s'éloigne de la ligne. À 25 mètres du milieu du pylône, soit à 5 mètres à côté du pylône, le champ magnétique est divisé par deux. À 100 mètres, il est quasiment inexistant.

Enfin, il rappelle que des visites de lignes sont proposées pendant la concertation afin de se rendre au pied des lignes, d'effectuer des mesures et de les comparer avec les niveaux rencontrés dans la vie quotidienne. Les inscriptions se font sur le site internet.

Les fuseaux de passage proposés à la concertation

Olivier Brisset, responsable de la concertation pour RTE, présente la démarche suivie pour définir les fuseaux de passage potentiels de la ligne. Il explique que la réflexion est menée au sein d'une aire d'étude, validée par le préfet lors d'une première réunion de concertation avec les acteurs locaux en novembre 2025.

La définition des fuseaux s'appuie sur un premier recensement des différents enjeux présents au sein de l'aire d'étude. Il s'agit notamment d'éviter les principales aires urbaines, notamment Châteauroux et Issoudun, ainsi que les villages. Les enjeux environnementaux ont également été recensés, parmi lesquels le site Natura 2000 de la vallée de l'Indre, les espaces naturels sensibles (ENS) et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). D'autres enjeux ont été pris en compte, notamment les sites patrimoniaux et les monuments historiques, les ressources en eau et les captages d'eau, ainsi que les infrastructures existantes, telles que les éoliennes et les antennes de télécommunication. Les sites archéologiques ont également été recensés.

Au sein de cette aire d'étude, plusieurs hypothèses de fuseaux ont ensuite été étudiées. Un fuseau correspond à une zone de passage possible pour la future ligne, pouvant aller de quelques centaines de mètres à un ou deux kilomètres de largeur.

Huit hypothèses de fuseaux sont proposées à ce stade : quatre fuseaux au sud et quatre fuseaux au nord. Ces fuseaux convergent au niveau de Châteauroux afin de permettre la desserte de la ZAC d'Ozans. Trois jonctions sont également prévues afin de permettre de passer d'un fuseau à un autre.

Fuseau A :

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Mousseaux
- Longueur du fuseau : environ 39 km
- Particularités : élargissement du fuseau au niveau de la commune de Maillet pour permettre plusieurs possibilités d'évitement du château de Charon, évitement du bourg d'Ardentes avec un regroupement avec le fuseau B

Fuseau B :

- Principe d'élaboration du fuseau : substitution à la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne qui sera déposée
- Longueur du fuseau : environ 39 km
- Particularités : élargissement au niveau de la carrière de Gournay pour envisager plusieurs possibilités de franchissement, élargissement au niveau du bourg de Jeu-Les-Bois pour envisager différentes possibilités de contournement

Fuseau C

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne existante 400 000 volts Éguzon-Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 39 km
- Particularités : pour des contraintes techniques, les croisements avec la ligne 400 000 volts doivent être évités au maximum

Fuseau D :

- Principe d'élaboration du fuseau : construction en site vierge d'infrastructures RTE
- Longueur du fuseau : environ 47 km
- Particularités : évitement des principaux boisements et zones habitées

Fuseau E

- Principe d'élaboration du fuseau : construction en site vierge entre Sainte-Fauste et Reuilly, regroupement possible avec les lignes 225 000 volts au nord entre Reuilly et Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 58,5 km
- Particularités : enjeux habitats et environnementaux plus restreints sur la partie sud, variantes au niveau de Preuilly pour l'évitement par le nord ou le sud du bourg

Fuseau F

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne à 225 000 volts Mousseaux-Paudy sur 22 km puis passage en site vierge
- Longueur du fuseau : environ 51 km
- Particularités : élargissement au niveau de Lazenay pour prise en compte des implantations d'éoliennes, ce fuseau rejoint le fuseau E au niveau de Preuilly

Fuseau G

- Principe d'élaboration du fuseau : substitution avec la ligne 225 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 10 km puis regroupement avec la ligne 400 000 volts existante Éguzon-Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 47 km
- Particularités : pour des contraintes techniques, les croisements avec la ligne 400 000 volts doivent être évités au maximum

Fuseau H

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne 400 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 13 km puis regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 50 km
- Particularités : deux variantes possibles sur la commune de Villeneuve-sur-Cher pour l'évitement par l'Ouest ou par l'Est

Enfin, il précise que 3 jonctions ont été imaginé pour permettre un passage d'un fuseau à un autre :

- Jonction entre les fuseaux E et F : sur les communes de Saint-Valentin et Lizeray
- Jonction entre les fuseaux G et F : sur les communes de Brives et Thizay
- Jonction entre les fuseaux G et F : sur les communes de Lazenay, Saint-Georges-sur-Arnon et Poisieux

La concertation et ses modalités

Xavier Bouet présente les objectifs de la concertation :

- Informer largement sur les caractéristiques du projet, sa temporalité et ses impacts
- Débattre de l'opportunité du projet, de ses objectifs, de ses caractéristiques et des alternatives
- Enrichir l'analyse des fuseaux et proposer des modifications
- Recueillir les avis du public pour éclairer le choix du fuseau de moindre impact

Pour informer le public sur la tenue de la concertation, plusieurs actions ont été déployées : envoi de près de 100 000 flyers dans les boites aux lettres, affichage légal dans les 128 communes, annonces légales et parution dans la presse locale (Echo du Berry, Nouvelle République), sport radio sur Ici Berry, envoi de SMS, post sur les réseaux sociaux, mise à disposition de documentation en mairie et sur le site internet de la concertation.

Pour participer, divers évènements sont organisés pendant toute la durée de la concertation :

- Des réunions publiques territoriales ;
- Des visites de terrain en bus accompagnées par l'équipe RTE, samedi 17 octobre et 14 novembre ;
- Débats mobiles / rencontres de proximité sur les marchés et évènements locaux du territoire ;
- Une réunion publique de synthèse à Issoudun.

Toutes les dates de ces rencontres sont précisées sur le site internet de la concertation : les rencontres de la concertation

Enfin, le public est aussi invité à partager son avis et ses questions sur le site internet de la concertation. RTE répond à toutes les questions déposées sur la plateforme participative. Il est également possible de s'adresser aux garantes par mail ou par courrier.

Cyril Mounier présente le calendrier du projet et les prochaines étapes. La concertation préalable du public se déroule actuellement et se tiendra jusqu'au 22 novembre. À l'issue de cette concertation, les différents fuseaux seront comparés afin de retenir un seul fuseau de moindre impact. Au premier trimestre 2027, Madame la Préfète de l'Indre réunira les acteurs institutionnels afin d'entériner le fuseau de moindre impact. Le tracé précis de la ligne sera ensuite défini et fera l'objet d'une demande d'autorisation. Le début des travaux est prévu en 2030, pour une mise en service de la ligne en 2032. Les travaux se feront progressivement sur le linéaire de la ligne, afin de limiter les impacts sur les exploitations agricoles.

Échanges avec le public

Les caractéristiques techniques du projet : dimensionnement, dépose de la ligne à 225 000 volts, alternatives

Bruno Noble, conseiller municipal à Saint-Florent-sur-Cher, indique comprendre la nécessité de renforcer le réseau pour accompagner la transition énergétique, mais s'interroge sur l'ampleur du projet. Il évoque les 5 400 MW de capacité de transport supplémentaire, soit deux fois la consommation de la région Centre-Val de Loire. Il demande quels sont les besoins chiffrés justifiant ce dimensionnement, alors que la ligne à 400 000 volts existante a déjà été renforcée. Il souhaite également savoir quelle part est liée aux projets industriels, alors qu'il est indiqué que le projet est

distinct du projet de centre de données porté par Google. Il demande si le dimensionnement serait le même en l'absence du projet d'Ozans ou d'autres projets industriels.

Il évoque la possibilité d'un enfouissement partiel, notamment sur des secteurs habités ou sensibles, même si l'enfouissement total représente un coût important. Il souhaite enfin savoir quelle puissance électrique supplémentaire pourra être apportée à la réindustrialisation du secteur de Saint-Florent-sur-Cher, et pas uniquement au développement de l'agglomération de Châteauroux.

Cyril Mounier précise que le besoin s'inscrit dans un contexte de transition énergétique majeure. Il présente cette période comme la troisième grande phase d'évolution du réseau électrique français : la première ayant eu lieu avant la Seconde Guerre mondiale, la deuxième ayant accompagné la construction des centrales nucléaires et l'adaptation nécessaire du réseau, et la troisième correspondant à la transition énergétique actuelle. RTE réalise des études prospectives sur les besoins électriques de la France qui permette de chiffrer les mégawatts supplémentaires nécessaires sur le réseau.

Il précise que la ligne est distincte du projet d'Ozans, même si celui-ci constitue une déclinaison concrète de l'utilité du renforcement du réseau sur le territoire. Le renforcement pourra également répondre à d'autres besoins de développement économique dans le Cher. Une fois le réseau renforcé, il pourra permettre le développement économique et RTE instruira les demandes de raccordement qui serait formulées par d'autres porteurs de projets.

Il précise que RTE réalisera la ligne Éguzon-Marmagne que le centre de données se fasse ou non. Le projet de centre de données représente environ 15 % de la capacité globale entre Éguzon et Marmagne.

Concernant l'enfouissement partiel, Cyril Mounier indique qu'il est techniquement possible en 400 000 volts, mais que le passage d'une ligne aérienne à une ligne souterraine en 400 000 volts nécessite un poste électrique de plusieurs hectares. Cette solution n'est donc pas adaptée à un enfouissement sur une courte distance. Au-delà, sur de longues distances, il n'existe pas de solution technique viable pour une mise en souterrain. L'enfouissement est plus facilement réalisé et régulièrement mis en œuvre sur des lignes à 225 000 volts et 90 000 volts.

Un participant indique ne pas voir la nécessité de ces projets. Il rappelle que le centre de données représenterait 15 % de la capacité supplémentaire et demande quels sont les besoins correspondant aux 85 % restants : s'agit-il de projets déjà identifiés, de besoins liés à la production d'électricité ou d'anticipations à plus long terme ?

Cyril Mounier répond que le besoin est global et que les besoins à très long terme doivent également être anticipés. Il évoque notamment le développement des véhicules électriques : dans une dizaine d'années, 30 millions de véhicules électriques pourraient être présents, puis davantage encore dans les dix à vingt années suivantes. Il évoque également le développement des pompes à chaleur. Pour l'industrie, la situation est similaire : l'industrie consomme davantage d'électricité et dépend aujourd'hui du gaz et du pétrole.

Il ajoute que le réseau est interconnecté avec les pays européens voisins. L'électricité consommée dans le nord peut provenir du sud. L'électricité emprunte le chemin le plus court. Les éoliennes peuvent alimenter des zones à proximité, mais les flux électriques peuvent provenir de nombreux endroits.

Un participant demande si l'alimentation en eau du barrage d'Éguzon pour la production électrique a été prise en compte, considérant que la ligne est démesurée par rapport à la production du barrage.

Cyril Mounier rappelle que la capacité de la ligne est de 5 400 MW, soit environ 100 fois la capacité de production du barrage. La production du barrage représente donc une faible part de la capacité de la ligne. L'électricité transportée provient également de beaucoup plus loin, notamment du sud de la France : il s'agit d'une grande artère nationale.

Un participant demande ce qu'il adviendra de la portion de la ligne à 225 000 volts qui sera conservée et si elle fera l'objet de rénovations.

Xavier Bouet indique que RTE maintient et rénove ses lignes au cours de leur durée de vie (entre 70 et 80 ans) et assure leur entretien habituel. Cette portion de ligne restera en place et fera l'objet d'une rénovation complète en fonction de son état lorsqu'elle arrivera en fin de vie, comme cela a été fait pour la ligne Éguzon-Marmagne.

Le choix du fuseau de moindre impact parmi les hypothèses portées à la concertation

Une participante demande, par l'intermédiaire de l'animateur, comment le public sera informé une fois le fuseau de moindre impact choisi.

Cyril Mounier explique que toutes les informations seront mises en ligne sur le site internet du projet. Un communiqué de presse sera également diffusé. Il est possible de s'inscrire aux actualités du projet sur le site internet afin de recevoir les informations par mail ou par SMS.

Bruno Noble, conseiller municipal à Saint-Florent-sur-Cher, demande également quelles communes proches seront concernées et quels seront les critères retenus pour définir le fuseau de moindre impact.

Xavier Bouet précise que la commune est concernée par le fuseau H dans sa partie ouest. Les différents fuseaux, au nord comme au sud, seront comparés au regard des enjeux sociétaux, environnementaux et agricoles. RTE travaille notamment avec les chambres d'agriculture et les associations environnementales. Cette comparaison doit permettre de choisir le fuseau de moindre impact, qui sera retenu début 2027.

Un participant vivant à Mareuil-sur-Arnon évoque le fait de privilégier la construction de la ligne sur le fuseau qui passe à côté de la ligne existante. Il estime que cela pourrait entrainer des redevances pour les communes concernées qui se plaignent d'un manque à gagner lié à la suppression des pylônes de la ligne à 225 000 volts qui sera déposée.

Cyril Mounier confirme que les pylônes à 400 000 volts et à 225 000 volts font l'objet d'une redevance versée aux communes. Pour les communes accueillant des pylônes à 400 000 volts, le montant indiqué est de 6 600 euros par an.

Les impacts du projet sur les zones habitées : santé (champs électromagnétiques), valeur des biens immobilier, insertion paysagère

Un participant revient sur le projet de centre de données et indique considérer que, même si celui-ci représente une part limitée du projet, le fait que l'État soit à l'initiative de la ligne RTE constitue un sujet en matière d'indépendance numérique. Il évoque également l'évolution du climat et des espèces au cours de l'histoire, en rappelant que la faune et le climat ont connu différentes évolutions au cours des millénaires. Il estime que le passage à l'électricité pour éviter le réchauffement climatique est positif, tout en soulignant que l'histoire du climat montre que des changements ont toujours existé.

Il se questionne également sur le fait de ne pas construire de ligne au-dessus de lotissements qui ont été bâtis sous les lignes existantes. Il compare cette situation aux personnes qui se plaignent des nuisances alors qu'elles ont construit dans l'axe d'une piste aéroportuaire.

Olivier Brisset répond que c'est précisément l'objet de la concertation. Des échanges auront notamment lieu à Jeu-les-Bois afin de déterminer où la ligne pourra réellement passer. Une solution consisterait à remplacer la ligne au même endroit, au-dessus du lotissement, mais d'autres possibilités existent, notamment un passage à droite ou à gauche.

Olivier Durieux, conseiller municipal à Saint-Florent-sur-Cher, intervient sur la question des habitations et des lignes. Il indique que le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) est pris en compte lors du dépôt des permis de construire afin de vérifier leur compatibilité avec ce schéma. Il précise que ces décisions relèvent notamment du préfet, des maires et des élus et qu'il n'est pas possible de construire n'importe où. La ligne est construite en conformité avec le schéma du territoire.

Concernant les différents fuseaux, il estime que lorsqu'il existe déjà des infrastructures, il faut s'appuyer sur celles-ci plutôt que de créer de nouvelles infrastructures dans des zones vierges, afin de limiter les impacts futurs.

Olivier Brisset précise que l'étude d'impact comporte un chapitre consacré à la compatibilité de l'ouvrage avec les documents d'urbanisme, notamment le SCoT.

Un participant indique qu'un document d'urbanisme n'est pas nécessairement figé et cite l'exemple de Bourges, où il a été modifié pour permettre l'implantation de l'usine Monin.

Olivier Brisset précise qu'il peut effectivement arriver que les documents d'urbanisme ne soient pas compatibles avec un projet. Une mise en compatibilité des documents d'urbanisme peut alors être demandée sur la base de la déclaration d'utilité publique. L'exemple le plus courant concerne des déclassements ponctuels dans les espaces boisés classés.

Un participant, habitant de Limeux, demande si des mesures des champs électromagnétiques seront réalisées sous la ligne et si, dans le cas où les mesures ne seraient pas conformes, la ligne serait déconstruite.

Cyril Mounier explique que RTE gère le réseau depuis de nombreuses années et peut garantir que les ouvrages respecteront la réglementation. Les ingénieurs qui conçoivent les ouvrages s'assurent de leur conformité. Les mesures constituent davantage un outil de transparence et d'information du public permettant de confirmer que les valeurs sont conformes à la réglementation. Tous les ouvrages de RTE respectent la réglementation.

Ce participant revient sur la courbe de décroissance des champs électromagnétiques présentée précédemment. Il estime que les distances ont été indiquées, mais pas l'échelle électromagnétique, et considère qu'il est donc possible de lui faire dire ce que l'on veut.

Cyril Mounier répond que les valeurs précises seront communiquées dans l'étude d'impact, car elles dépendent notamment de la hauteur précise du pylône à chaque implantation. Il précise que les valeurs sont au moins cinq fois inférieures au seuil lorsque la capacité maximale passe dans la ligne, soit autour de 20 microteslas. Les valeurs seront également mesurées lors des visites de lignes proposées pendant la concertation.

Un habitant de Saint-Georges-sur-Arnon demande quelle est la distance minimale entre deux lignes à 400 000 volts et s'interroge sur les champs électromagnétiques lorsque deux lignes à 400 000 volts sont situées côte à côte.

Cyril Mounier indique qu'une largeur de 30 à 40 mètres est prévue entre les deux lignes, notamment pour permettre aux équipes de travailler sur une ligne tout en maintenant l'autre en fonctionnement. Il précise qu'à 30 ou 40 mètres, il n'y a quasiment plus de champ électromagnétique. Il n'y a pas de cumul des champs entre les deux lignes : si une personne se trouve d'un côté, le champ de la deuxième ligne ne l'atteint pas car il ne s'additionne pas, compte tenu de la distance.

Un participant demande quel est l'impact des champs électromagnétiques sur les systèmes de guidage GPS. Il indique que de nombreux équipements utilisés pour travailler disposent de systèmes de guidage GPS et que des problèmes importants peuvent parfois être rencontrés à proximité des lignes.

Xavier Bouet répond que cette difficulté avait pu se poser il y a quelques années, lorsque seul le système GPS américain était utilisé. D'autres systèmes sont désormais disponibles, notamment européens et chinois. Les systèmes GPS utilisés par les agriculteurs sont aujourd'hui très performants et captent plusieurs satellites, alors que 8 à 20 satellites sont disponibles en permanence. Il estime qu'en 2026, ce problème n'est plus d'actualité, tout en précisant qu'il pourra en reparler avec ce participant après la réunion si des difficultés sont rencontrées.

Un habitant de Bois-Ratier, hameau de la commune de Civray, indique avoir un pylône sur sa parcelle et demande quelles rémunérations peuvent être perçues. Il précise avoir racheté le terrain et souhaite savoir s'il pourra bénéficier d'une rémunération.

Xavier Bouet explique que le propriétaire perçoit une indemnité lors de la construction de la ligne. Si le terrain a été racheté depuis, aucune nouvelle indemnité n'est versée au futur propriétaire au titre de la construction passée. Dans le milieu agricole, les exploitants bénéficient en revanche d'un versement tous les neuf ans, mais pas les propriétaires. Dans les milieux agricoles, des barèmes existent et sont définis par des protocoles. Pour les particuliers, les situations sont examinées au cas par cas lorsque des pylônes sont présents sur les terrains.

<u>Les effets du projet sur l'environnement</u>

Un participant habitant à Lunery demande si la présence d'une ligne électrique peut avoir un impact sur la météo. Il indique avoir constaté, depuis la construction d'une ligne, une modification du passage des nuages en direction de Saint-Florent ou de Châteauneuf. Il précise que ses observations peuvent être vérifiées par la météo agricole. Il indique avoir constaté, depuis la création de la ligne, une diminution des précipitations.

Cyril Mounier répond qu'aucun impact météorologique lié aux lignes électriques n'a été identifié. Les lignes n'ont pas la capacité d'arrêter les nuages. Des recherches pourront toutefois être effectuées afin de vérifier ces observations.

Un participant, habitant à Marmagne, indique que plusieurs communes sont bordées par le Cher et que de nombreux propriétaires disposent d'étangs privés. Il estime que le passage d'une ligne à haute tension à proximité de ces étangs pourrait poser des problèmes pour les infrastructures.

Cyril Mounier indique que la présence de l'eau fait partie des enjeux pris en compte dans l'analyse multicritères. Avec un pylône tous les 500 mètres, il est possible d'éviter certaines zones humides en travaillant précisément sur l'implantation des pylônes.

Les effets du projet sur les milieux agricoles et les modalités d'indemnisation

Un participant, agriculteur retraité, indique être concerné par le fuseau H nord, entre Civray et Saint-Florent. Il signale la présence d'éoliennes dans le secteur et demande si le projet est compatible avec ces installations. En tant qu'agriculteur, il demande également si des indemnités sont prévues pour les exploitants dont les parcelles seront concernées par la ligne.

Olivier Brisset répond que tout projet en France est soumis à un protocole négocié avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, qui fixe les indemnités. Des indemnités sont prévues lors de la construction de la ligne puis tous les neuf ans pour l'exploitant. Le propriétaire reçoit quant à lui un capital lors de la construction de la ligne. Selon le protocole actuel, pour un pylône occupant environ 100 m² en polyculture, le propriétaire reçoit 4 000 euros et l'exploitant 2 000 à 2 500 euros lors de la construction, puis tous les neuf ans.

Cyril Mounier précise que les infrastructures existantes font partie des critères pris en compte pour la définition des fuseaux. Les éoliennes, notamment celles présentes dans la Champagne berrichonne, mais également les antennes TDF, le réseau ferré et l'autoroute sont pris en compte dans la définition des fuseaux. Les fuseaux sont donc définis en tenant compte de ces infrastructures et sont compatibles avec elles.

La concertation et le dispositif d'information du public

Un habitant de Limeux revient sur l'envoi de mail aux personnes inscrites sur la plateforme numérique. Il précise qu'il n'a pas reçu d'information pour la mise en ligne de la présentation diffusée lors de la réunion de lancement à Ambrault. Il ajoute qu'il n'a pas reçu le prospectus, car il a apposé un autocollant « Stop Pub » sur sa boîte aux lettres.

Cyril Mounier répond que les informations par mail ne sont pas envoyées à chaque dépôt de document sur le site internet, mais qu'une information est transmise régulièrement pour ne pas « noyer » les personnes avec trop de mails ou de SMS. Par exemple, il indique que la personne a normalement dû recevoir un mail lors du lancement de la concertation. Pour obtenir davantage d'informations, il rappelle qu'il est possible de contacter l'adresse mail du projet.

Conclusion

Brigitte Chalopin, garante de la CNDP, indique avoir suivi la réunion avec beaucoup d'intérêt et remercie l'ensemble des participants pour la qualité et la diversité des échanges. Elle souligne que la réunion a permis de faire émerger des questions concrètes, ainsi que des questions plus techniques. Elle relève également que les personnes ayant pris la parole étaient essentiellement des hommes.

Des préoccupations et des inquiétudes ont été exprimées concernant le passage de la ligne sur le territoire, ainsi que sur les enjeux environnementaux.

RTE pourra encore répondre à certaines interrogations, la discussion ne s'arrêtant pas à l'issue de cette réunion. Les participants peuvent également déposer des contributions sur la plateforme et faire

connaître la concertation autour d'eux, afin que le maximum de points de vue puisse être exprimé pendant la concertation.

Jessica Raclot, garante de la CNDP, indique avoir été attentive tout au long de la rencontre. Elle estime que le focus consacré aux champs électromagnétiques était clair et répondait à une demande formulée par les garantes. Elle rappelle que les avis exprimés seront bien pris en compte dans le cadre de la concertation et remercie l'ensemble des participants.